



AVIS PUBLIC

Avis public, à toute personne habile à voter du territoire de la municipalité, d'un recours possible auprès de la Commission municipale du Québec afin d'examiner la conformité du règlement de zonage 197-08-2022 au plan d'urbanisme de la Ville de Brownsburg-Chatham.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 16 novembre 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 197-08-2022 amendant le Règlement 197-2013 de la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que déjà amendé, afin de modifier la carte des secteurs prioritaires d'aménagement feuillet 2/2.
2. Toute personne habile à voter du territoire de la municipalité peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de l'un ou l'autre de ces règlements au plan d'urbanisme.
3. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours suivant la publication du présent avis.
4. Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq (5) personnes habiles à voter du territoire de la municipalité, celle-ci doit donner son avis sur la conformité du règlement au plan d'urbanisme dans les 60 jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité du règlement de zonage numéro 197-08-2022 au plan d'urbanisme.
5. Une copie du règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ À BROWNSBURG-CHATHAM, ce 24^e jour du mois de novembre 2022.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville et affiché à l'entrée de l'hôtel de ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham, le 24 novembre 2022. De plus, un avis abrégé sera publié dans l'édition du 24 novembre 2022 du journal « Le Régional ».

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 24^e jour de novembre 2022.

Pierre-Alain Bouchard
Greffier et directeur du Service juridique